



**Biodiversité et Climat :
Définir, quantifier et
favoriser les synergies
dans les projets de
l'AFD**

L5
– Note de synthèse CDN-
SPANB –

Bonnes pratiques pour
mieux intégrer la
biodiversité dans les
activités d'appui aux CDN
et dans les politiques sur
le climat de l'AFD

2020



Sommaire

1	Recommandations du GIEC et de la CCNUCC pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC	2
1.1	Analyses scientifiques du GIEC sur les interactions biodiversité et CC	2
1.2	Décisions politiques de la CCNUCC pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC	3
2	Recommandations de l'IPBES et de la CDB pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC	4
2.1	Analyses scientifiques de l'IPBES sur les interactions biodiversité et CC	4
2.2	Décisions politiques de la CDB pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et climat	5
3	Autres travaux et recommandations en termes d'intégration des enjeux biodiversité et CC	6
3.1	Travaux et recommandations de l'IDDRI	6
3.2	Travaux et recommandations de WWF	7
4	Conclusion : état de l'art relatif à l'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les SPANB et CDN	8
5	Sources bibliographiques	9

Sigles et acronymes

AFOLU	<i>Agriculture, Forestry, and Land-Use</i> (Agriculture, foresterie et utilisation des terres)
AR5	<i>Fifth Assessment Report</i> / 5 ^{ème} rapport d'évaluation (IPCC / GIEC)
CC	Changement climatique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CCNUCC	Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique
CMA	<i>Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement</i>
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
EbA	<i>Ecosystem-based adaptation</i> (AfE – adaptation fondée sur les écosystèmes)
GES	Gaz à effet de serre
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IPBES	<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i> (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques)
IPCC	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat - GIEC)
PANA	Plan d'action national d'adaptation
SDG	<i>Sustainable Development Goals</i> (Objectifs du développement durable - ODD)
SPANB	Stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique

Le groupement Biotope/EY/SalvaTerra a mené une revue bibliographique ciblée afin de :

- Identifier les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC / IPCC) et de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC) d'une part, et de l'*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) d'autre part, pour intégrer les enjeux biodiversité et changement climatique (CC) dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
- Identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre par l'AFD pour promouvoir l'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les SPANB et CDN.

1 Recommandations du GIEC et de la CCNUCC pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC

1.1 Analyses scientifiques du GIEC sur les interactions biodiversité et CC

Les faits synthétisés dans cette partie proviennent principalement de la synthèse du 5^{ème} rapport d'évaluation (AR5) du GIEC (IPCC, 2014b) et d'un rapport du Secrétariat de la CDB sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le 5^{ème} rapport du GIEC (CDB, 2016).

Impacts du CC sur la biodiversité

Les constats généraux sont sans appel (IPCC, 2014a) (CDB, 2016), les scientifiques s'accordent à penser que le CC affecte la biodiversité et qu'il est susceptible d'être l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité d'ici 2100 ; si l'augmentation de la température moyenne mondiale atteint 4°C, le CC sera probablement le principal facteur de changement et de perte pour les écosystèmes.

Cependant, l'évaluation précise des impacts du CC sur la biodiversité représente un réel défi (IPCC, 2014b). En effet, il est difficile d'évaluer la vulnérabilité future d'écosystèmes complexes et interdépendants, qui, de plus, sont soumis à diverses menaces, aussi bien climatiques qu'anthropiques.

Les impacts du CC sur les espèces et écosystèmes marins sont plus ou moins détaillés par l'AR5, allant du très général (par ex, modification des dynamiques « prédateur-proie ») au plus spécifique (par ex, remplacement d'espèces et perte de couverture corallienne de certains récifs).

Par ailleurs, pour ce qui est des impacts du CC sur les espèces et écosystèmes terrestres, l'AR5 décrit de façon assez générale les impacts potentiels et leur probabilité d'occurrence suivant l'ampleur du CC. Si les températures moyennes augmentent d'environ 1,4° ou plus d'ici 2046–2065, il y a un risque élevé de changement "brusque et irréversible" du fonctionnement de ces écosystèmes terrestres. Par ailleurs, il est abondamment rappelé que les impacts ne se limiteront pas aux écosystèmes, mais aussi aux populations dépendantes de cette biodiversité pour assurer leurs moyens d'existence.

Importance de la biodiversité sur l'atténuation du CC

L'ensemble des acteurs techniques et scientifiques s'accordent à reconnaître le rôle majeur que jouent les écosystèmes terrestres et océaniques dans le cycle mondial du carbone, et leur contribution à la réduction de l'accumulation des GES. Par ailleurs, le GIEC présente dans l'AR5 les liens entre protection de la biodiversité et atténuation du CC, et suggère des actions pouvant contribuer à ces deux aspects : semis direct en agriculture, reboisement,

restauration des terres dégradées (notamment tourbières et prairies), mise en défens des terres cultivées, agroforesterie, etc.

D'après les estimations du GIEC, la limite supérieure estimée du potentiel mondial des options d'atténuation « biologique » par le biais du (re)boisement, de la déforestation évitée, de la gestion durable des pâturages et des forêts, et de bonnes pratiques agricoles climato-compatibles en général, est de l'ordre de 100 GtC (cumulatif d'ici 2050), équivalant à environ 10 à 20% des émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles au cours de cette période.

Importance de la biodiversité sur l'adaptation au CC

En termes d'adaptation, le Secrétariat de la CBD classe les mesures en deux grandes catégories : i) celles qui visent à aider les espèces et les écosystèmes à s'adapter à des impacts spécifiques du CC (réduction de la fragmentation de l'habitat, maintien de la diversité génétique, aide à la migration et au transfert), et ii) celles qui sont incluses dans des approches plus large, de type « adaptation fondée sur les écosystèmes » (AfE ou EbA – *Ecosystem-based adaptation*) (par ex : création et gestion d'aires protégées et d'accords de conservation, entretien et restauration des zones côtières et humides, gestion adaptative des forêts, utilisation des agroécosystèmes dans les systèmes agricoles, etc.)

En effet, le maintien des connectivités écologiques entre les écosystèmes facilite le déplacement des espèces entre différents patchs d'habitat et représente donc un élément important de l'adaptation aux changements climatiques. Restaurer ou maintenir des espaces connectés est donc un enjeu fondamental, réalisable en améliorant la qualité globale du milieu pour les déplacements des espèces ou en se concentrant sur des secteurs restreints de l'espace assurant une connexion entre habitats.

D'autre part, il est également souligné la reconnaissance croissante des EbA dans l'AR5 (IPCC, 2014a) : la valeur des services écosystémiques a été reconnue dans 50% des 44 Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) évalués dans l'AR5. Le GIEC souligne également la nécessité d'améliorer l'évaluation des services écosystémiques afin de prouver aux décideurs politiques que la nature procure des mesures d'adaptation efficaces et à coûts réduits. Ceci est notamment requis pour les écosystèmes terrestres, qui ont moins fait l'objet de recherches que les écosystèmes marins et littoraux et sont donc nettement moins cités dans l'AR5.

1.2 Décisions politiques de la CCNUCC pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC

La CCNUCC ne lie pas explicitement les enjeux climatiques et la préservation de la biodiversité, ni n'établit de priorités pour les mesures d'atténuation en fonction de leurs impacts environnementaux. L'Accord de Paris fait référence à la protection des écosystèmes à plusieurs reprises (CCNUCC, 2015) (cf. Préambule, Articles 7 et 8) mais n'est pas prescriptif en matière d'intégration de ces questions dans les CDN.

Lors des COP suivantes, une série d'orientations pour l'élaboration des CDN ont été publiées par la CCNUCC, notamment dans le *Katowice Climate Change Package*. Ce « paquet », constitué principalement des Décisions 1/CP.24 et 3/CMA.1, mais aussi de la Décision 9/CP.24 opérationnalisant ces deux Décisions clefs (CCNUCC, 2019a&b) donne des orientations sur l'approche à adopter en matière d'atténuation (objectifs et actions) afin de permettre une comparaison des CDN. Elles donnent aussi des indications sur les soutiens à apporter aux pays en développement pour l'élaboration de leurs CDN, un calendrier commun pour la communication des CDN, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'utilisation d'un registre public des CDN.

Dans la Décision 9/CP24 (CCNUCC, 2018), les Parties sont encouragées « à prendre en considération et à utiliser [...] diverses approches de la planification de l'adaptation, y compris l'adaptation au niveau communautaire, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, [...] et à

veiller à ce que ces approches ne s'excluent pas mutuellement mais soient plutôt complémentaires, permettant une synergie dans le renforcement de la résilience ».

Cependant, à ce jour, aucune Décision ne précise les modalités d'intégration des enjeux de biodiversité dans les CDN : ces enjeux ne sont pas mentionnés dans les comptes-rendus du Dialogue de Talanoa, processus de préparation des discussions visant à faire le point sur les efforts collectifs des Parties concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et à éclairer l'élaboration des CDN (Presidencies of COP 22 and COP 23, 2017), ni dans les Décisions ultérieures qui affinent les modalités d'élaboration des CDN, notamment dans la Décision 1/CP.24 et ses annexes.

Il faut cependant noter qu'en 2017, une déclaration commune émanant des Secrétaires Exécutives des trois Conventions de Rio reconnaissait que « *les défis de la dégradation des terres, de la perte de biodiversité et du réchauffement climatique sont fondamentalement liés* » (CNUCD – CDB - CCNUCC, 2017) et notait le manque de financement de projets pour traiter ces problèmes systémiques à une échelle appropriée.

Devant le constat que « *les dispositifs d'assistance technique existants sont généralement spécifiques à un secteur, de portée étroite et ne sont pas conçus pour cibler simultanément les questions liées à la biodiversité, aux terres et au climat* », elles appelaient à la création d'un *Project Preparation Facility* pour accroître le financement de projets de transformation à grande échelle qui intègrent ces enjeux (*Ibid*). Il n'avait pas été spécifié d'outil financier particulier (FEM, FVC ou autre) dans ce document. Cette déclaration n'a apparemment pas eu de suite concrète jusqu'à ce jour.

De ce qui précède, on peut souligner que le GIEC reconnaît la place centrale de la biodiversité dans l'adaptation au CC et que certains pays, tels le Maroc ou la Thaïlande (WWF, 2018), ont mis en avant ces synergies dans leurs PANA et leurs CDN. Un mouvement de conciliation des différents enjeux est donc en marche, mais les réflexions politiques n'ont pas encore été traduites en recommandations concrètes par la CCNUCC, qui n'a pas pris de Décision ad hoc afin de guider l'intégration des enjeux CC/biodiversité dans les CDN.

2 Recommandations de l'IPBES et de la CDB pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et CC

2.1 Analyses scientifiques de l'IPBES sur les interactions biodiversité et CC

L'*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES), en tant qu'organisme scientifique, ne produit pas de recommandations ou d'outils, mais compile des informations scientifiques, en évitant d'être prescriptif. Cela étant rappelé, dans le cadre de l'évaluation mondiale de l'état de la biodiversité, les informations suivantes sur la question du lien CC/biodiversité ont été soulignées :

- Dans le draft de chapitre 5 de cette évaluation globale (IPBES, 2019a), une section présente les grands traits des liens CC/biodiversité (« 5.3.2.2 *Meeting climate goals while maintaining nature and nature's contributions to people* ». pp.44-46). Cette section est cependant succincte (3 pages sur les 157 du Chapitre 5) et fournit finalement peu de détails ;
- Dans le draft de chapitre 6 de l'évaluation globale (IPBES, 2019b), chapitre important car il résume les options possibles en termes de protection de la biodiversité pour les décideurs politiques, il y a également peu d'analyses faites sur ce lien. Les co-bénéfices CC/biodiversité/sécurité alimentaire de la lutte contre le gaspillage alimentaire sont succinctement décrits (Cf. partie 6.3.2 p.38), l'importance du REDD+ sur les enjeux CC et biodiversité est simplement citée (Cf. partie 6.3.2.2 p.54), tout comme la nécessité de

combiner adaptation/atténuation/préservation de la biodiversité pour la gestion des zones côtières (Cf. partie 6.3.3.1.2 p74) ou encore l'importance des SfN pour améliorer les cadres de vie, et notamment s'adapter au CC (Cf. Partie 6.3.5.2 p.111).

De ce qui précède, il ressort que l'IPBES n'a pas encore mené une évaluation détaillée et systématique des synergies entre CC et biodiversité. Cependant, il faut noter que l'IPBES a entamé des analyses sur les co-bénéfices CC/biodiversité des SfN, en publiant un rapport sur les impacts de la dégradation des terres et de leur restauration sur la biodiversité (IPBES, 2018).

2.2 Décisions politiques de la CDB pour mieux intégrer les enjeux biodiversité et climat

Les analyses de l'IPBES relatives aux impacts de la dégradation des terres et de leur restauration sur la biodiversité ont été citées et saluées lors de la dernière Conférence des Parties de la CDB, dans la Décision 5/CP14 (CDB, 2018_a).

Cette Décision va même plus loin : il est indiqué en son article 13 que la COP de la CDB « *Prie la Secrétaire exécutive, en consultation avec l'IPBES [...] d'examiner [...] i) les impacts des CC sur la diversité biologique ; ii) le rôle des écosystèmes dans l'adaptation et l'atténuation des CC et la réduction des risques de catastrophe, et la restauration des écosystèmes et la gestion durable des terres ; [afin de] b) Établir un rapport sur les conséquences potentielles de ce qui précède pour les travaux de la CDB [...] avant la COP15 [NB : prévue en octobre 2020 à Kunming, Chine] ; c) Élaborer un message ciblé sur la façon dont les fonctions et les services de la diversité biologique et des écosystèmes contribuent à relever les défis que posent les CC* ».

L'importance de l'analyse des liens entre biodiversité et CC est rappelée dans la Décision 36/CP14 (CDB, 2018), en son Art. 5 « *Le cadre stratégique à l'horizon 2030 et les éléments du programme de travail glissant de l'IPBES devraient intéresser [...] l'Accord de Paris* », en son Art. 6 « *Se félicite des efforts déployés par l'IPBES pour renforcer davantage sa coopération avec le GIEC [...] et note que la CDB bénéficiera de la cohérence entre les scénarios, les évaluations connexes et les rapports de synthèse préparés dans le contexte de la diversité biologique et des CC [...] en vue, entre autres, de faciliter l'inclusion des liens entre la biodiversité et les CC [...] dans toutes les évaluations de la plateforme* ».

En pratique, ces analyses CC/biodiversité sont programmées dans l'axe 1 (« *Comprendre l'importance de la biodiversité pour atteindre les ODD à l'horizon 2030* ») du Programme de travail glissant jusqu'en 2030 de l'IPBES (Comm. pers. H. NGO – IPBES, février 2020). Dans cet axe 1, il est prévu diverses évaluations thématiques des liens entre biodiversité, eau, alimentation, santé et CC (atténuation et adaptation). Une réunion de cadrage sur ces « évaluations du lien » devait avoir lieu en mars 2020, mais a été repoussée *sine die* à cause de la pandémie. Par ailleurs, l'IPBES collabore actuellement avec le GIEC pour élaborer un atelier coparrainé par IPBES et GIEC sur les synergies entre la biodiversité et le CC (*Ibid*).

Par ailleurs, les Décisions de la CDB relatives à l'élaboration des SPANB sont finalement peu prescriptives en matière de prise en compte des interactions biodiversité/CC dans les SPANB.

Si on remonte un peu dans le temps, on peut rappeler que le paragr. q de la Décision 8/CP9 incitait les Parties à « *Prendre en compte les processus de planification existants afin d'intégrer les préoccupations relatives à la biodiversité dans d'autres stratégies nationales [...] y compris les stratégies d'adaptation au CC* » (CDB, 2008_a). Au paragraphe A.4 de la Décision 16/CP9 (CDB, 2008_b) la CBD prônait l'intégration des « *questions liées aux conséquences des CC [Y compris la variabilité croissante du climat et la fréquence et intensité croissantes des phénomènes climatiques extrêmes] et des conséquences positives et négatives des activités d'atténuation et d'adaptation aux CC sur la diversité biologique dans leurs SPANB* ».

L'intégration du CC dans les SPANB est encore mentionnée dans la Décision 5/CP14 (CDB, 2018_a) en son paragraphe 4b, qui encourage les Parties à accroître les efforts en vue d'« *Intégrer les enjeux et les priorités nationales pertinentes liées aux CC dans les SPANB, et intégrer les considérations liées à la diversité biologique et l'intégrité des écosystèmes dans les politiques, stratégies et programmes nationaux sur les CC, telles que les CDN [...]* », sans toutefois donner des directives claires sur les moyens d'y parvenir.

Dans le paragraphe 5 de la même Décision (CDB, 2018_a), les Parties sont aussi encouragées à « *favoriser la mise en œuvre cohérente, intégrée et mutuellement avantageuse des mesures prévues* » au titre des trois Conventions de Rio, ainsi qu'à « *Intégrer des approches écosystémiques dans la mise à jour de leurs CDN [...] en tenant compte de l'importance du maintien de l'intégrité et du bon fonctionnement de tous les écosystèmes, y compris des océans, et de la protection de la diversité biologique* ».

Théoriquement, les Décisions prises sous la CDB et sous la CCNUCC devraient engager de la même façon les Parties, qui sont en très grandes majorité les mêmes sous ces deux Conventions, et les Décisions devraient être formulées et mises en application de façon concertée et cohérente. Dans la pratique, les entités nationales chargées d'appliquer ces Décisions ne sont pas toujours les mêmes. Dans le cas de la France, la collaboration effective entre les groupes de travail biodiversité et climat est très récente (Comm. Pers. Alexandra DEPREZ - chercheuse à l'IDDRI, mai 2020). Les Décisions croisées ne sont donc pas toujours appliquées.

En guise de conclusion partielle, on peut souligner que dans leur programme de travail actuel, l'IPBES et ses partenaires s'intéressent à l'analyse et à l'évaluation des synergies biodiversité/CC, avec un focus sur quelques thématiques, dont la restauration des terres. Bien que la CDB intègre la question climatique de façon bien plus importante que la CCNUCC, elle n'a pas pris de Décision ad hoc afin de guider l'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les SPANB.

3 Autres travaux et recommandations en termes d'intégration des enjeux biodiversité et CC

3.1 Travaux et recommandations de l'IDDRI

Les travaux de l'IDDRI pointent l'importance d'inscrire les enjeux de biodiversité ainsi que les objectifs socio-économiques nationaux (notamment la sécurité alimentaire) au sein des actions climatiques. En effet, si certaines mesures d'atténuation et d'adaptation au CC sont compatibles avec la préservation de la biodiversité, d'autres (comme par ex la valorisation énergétique de biomasse avec captage et séquestration du carbone, ou BECCS pour l'acronyme anglais) impliquent un changement massif d'usage des terres et impacteraient négativement la biodiversité.

L'IDDRI a mené un travail d'analyse des CDN par le prisme des SfN (LAURANS et al., 2017), et note que toutes les SfN ne présentent pas la même ambition quant à la protection de la biodiversité. Des recommandations sont faites pour l'identification, la priorisation des SfN climatiques favorables à la biodiversité et leur intégration explicite dans les CDN. Deux types de recommandations peuvent être faits en ce sens (DEPREZ et al. 2019).

D'une part, des recommandations d'ordre technique qui prônent l'optimisation des synergies entre biodiversité et climat, tout en minimisant les compromis (*Ibid*) :

- « *La décarbonisation rapide et profonde du système énergétique, ainsi qu'une réduction des émissions issues du secteur AFOLU ;*

- *La réduction significative de la demande énergétique et la transformation du système alimentaire (i.e. réduction des déchets alimentaires, changement de régime alimentaire) ;*
- *L'optimisation de la séquestration du carbone dans l'utilisation actuelle des terres, tout en conservant la biodiversité ;*
- *L'abstention du déploiement à grande échelle de mesures d'atténuation et de réduction des émissions liées aux terres, telles que les BECCS, qui nécessitent une modification massive de l'utilisation des terres et ont des effets très néfastes sur la biodiversité ».*

D'autre part, des recommandations d'ordre politique qui prônent entre autres (*Ibid*) :

- L'harmonisation des Conventions et la meilleure prise en compte de la biodiversité dans le renouvellement des CDN des Parties en 2020. Une coordination entre les deux arènes de négociations, portant d'une part sur les CDN et d'autre part sur les SPANB, est fortement recommandée ;
- L'élaboration d'un plan de travail stratégique commun autour de thèmes comme la neutralité carbone et les SPANB, ainsi que la meilleure prise en considération des travaux et de l'expérience de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;
- Le développement d'une meilleure compréhension des impacts des mesures d'atténuation et de réduction des émissions de GES sur la biodiversité par la communauté scientifique, en étroite collaboration avec le GIEC et l'IPBES.

Encore plus récemment, dans un article à paraître en juillet 2020 (IDDRI, à paraître), l'IDDRI pointe la nécessité de réfléchir activement à une meilleure articulation des différents enjeux biodiversité, climat et objectifs du développement durable (SDG). Il est noté que les efforts en ce sens se sont révélés jusqu'à présent inefficaces et que, en vue du renouvellement des CDN prévu pour 2020, ces questions devront être traitées de façon prioritaire dans les arènes existantes (CBD et CCNUCC).

Il est également suggéré une coordination accrue entre les instruments de mise en œuvre (CDN, SPANB, LTS) et la gouvernance au niveau national. Le développement d'axes de travail concrets entre les équipes du SBSTA et SBSTTA est aussi primordiale, par exemple sur la définition des SfN et la publication de lignes directrices pour leur mise en œuvre ou encore sur la réduction de la demande énergétique.

Dans cet article, il y a également des réflexions sur la possibilité d'accroître les synergies entre climat et biodiversité dans des secteurs clés, tel que l'agriculture. Enfin, l'importance du croisement des financements biodiversité-climat est évoquée et l'engagement de l'AFD vers un financement accru des SfN est ainsi cité en exemple.

En guise de synthèse partielle, on peut noter que l'IDDRI s'est emparé des questions d'intégration biodiversité/CC et dresse un bilan éclairant de la situation actuelle...mais que les recommandations sont encore très générales et demandent à être affinées, tant pour une meilleure intégration dans les discussions politiques que pour la mise en place de mesures opérationnelles. En effet, la nécessité d'une meilleure articulation entre les trois Conventions n'est pas un élément nouveau et fait l'objet de débats depuis le début des années 2000 (Cf. Parties 1 et 2). A ce jour, les recommandations techniques relèvent plus de l'affichage de fins que de moyens (par ex, la nécessité de concilier protection de la biodiversité et réduction des émissions de GES du secteur AFOLU est souvent évoquée, sans évoquer de pistes sur la façon d'y parvenir concrètement).

3.2 Travaux et recommandations de WWF

D'après le WWF (WWF, 2018), plusieurs pays ont montré leur compréhension des liens biodiversité/CC et ont spontanément intégré des actions qui concernent ces deux aspects

dans leur CDN. Des réflexions ont été intégrées sur le rôle de la nature ou de la biodiversité dans leurs mesures d'atténuation et/ou d'adaptation, dans l'analyse de la vulnérabilité de leurs écosystèmes au CC ou dans la prise en compte de leur principale source d'émission.

A titre d'exemple, la Colombie ou la Jordanie ont pris la décision de rechercher les synergies entre mesures d'atténuation et d'adaptation au CC et les objectifs des CDB et CNULCD. Le Mexique a placé la biodiversité au centre de sa CDN, en fournissant de nombreux exemples d'intégration au travers de la restauration des zones humides et des écosystèmes marins, l'augmentation des corridors entre zones protégées, etc. (*Ibid*).

Le WWF note cependant qu'encore trop peu de pays ont fait des efforts explicites pour relier la mise en œuvre de la CDB et de l'Accord de Paris. Le WWF incite donc les pays à saisir l'opportunité du renouvellement des CDN prévu en 2020 et recommande que les futures CDN précisent comment les mesures d'atténuation et d'adaptation présentées contribuent à atteindre les objectifs du développement durable et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Pour ce faire, le WWF prône le développement d'indicateurs communs aux trois Conventions CBD, CCNUCC et UNCCD, afin de permettre une réflexion et une planification intégrées sur le climat et la biodiversité (notamment dans le secteur AFOLU, où se cristallisent les tensions et les synergies possibles).

Il ne donne pas à ce stade d'exemples concrets de ce que pourraient être ces indicateurs, mais se borne à inciter chacune des Conventions à fournir des documents techniques communs pour guider la mise en œuvre d'une telle approche, afin d'optimiser les bénéfices mutuels et minimiser les compromis entre mesures d'atténuation, d'adaptation et de préservation de la biodiversité.

Le WWF note également que la CCNUCC exige que les rapports sur le rôle de la nature dans la planification de l'adaptation soient établis dans la CDN de chaque pays, afin de contribuer à démontrer une réflexion intégrée. Le WWF abonde en ce sens, afin de permettre une plus grande reconnaissance par les gouvernements des synergies entre les mesures d'atténuation et d'adaptation, le développement durable et la conservation de la biodiversité, en vue d'élaborer des plans d'action intégrés (CDN et SPANB) autant que possibles.

De ce qui précède, on comprend que les recommandations du WWF sont surtout centrées sur les processus politiques au niveau international et national, comme une étape préalable à l'établissement de directives claires sur les moyens d'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les CDN. En conclusion de son rapport, le WWF prône l'adoption d'une unique approche intégrée de la planification et de la mise en œuvre pour faire face au changement climatique, à la perte de nature et au développement non durable à horizon 2030 (soit lorsque les ODD et le cadre actuellement prévu par la CDB auront été atteints).

4 Conclusion : état de l'art relatif à l'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les SPANB et CDN

Bien que plusieurs tentatives de rapprochement des Conventions de Rio aient eu lieu depuis le début des années 2000, elles n'ont pas abouti, à ce jour à la formulation de recommandations opérationnelles directement applicables.

Le GIEC a récemment reconnu la place centrale de la biodiversité dans l'adaptation au CC et suggère des actions pouvant contribuer à ces deux aspects. Cependant, ces travaux ne se reflètent pas encore dans les Décisions de la CCNUCC relatives à l'élaboration ou au renouvellement des CDN.

Présente depuis plus longtemps dans les préoccupations de l'IPBES et dans les textes de la CDB, l'intégration des enjeux CC et biodiversité se limite pour l'instant à l'analyse et à l'évaluation des synergies biodiversité/CC sur quelques thématiques, dont la restauration des

terres. Bien qu'ayant mieux intégré les effets du climat sur la biodiversité dans ses textes et Décisions, la CDB donne peu d'orientations claires sur la façon de refléter ces enjeux de façon concrète dans les SPANB.

Les travaux scientifiques concernant les synergies biodiversité/CC sont certes initiées, mais il reste encore à produire de nombreuses connaissances. Cela s'explique en partie par la relative « jeunesse » des processus de recherche.... L'IPBES a été créé en 2012. Quant au GIEC, certes créé en 1988, ses recommandations se sont affinées très récemment.

Dans son 1^{er} rapport, en 1990, le GIEC concluait sur le fait que « *les émissions dues aux activités humaines accroissent sensiblement la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre* », sans se prononcer de façon ferme sur l'ampleur de l'impact de ces émissions anthropiques sur le CC (IPCC, 1990). Dans son 5^{ème} rapport, en 2014, il concluait qu'il est « *extrêmement probable que les émissions anthropiques de GES aient été la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du vingtième siècle* » (IPCC, 2014b).

Beaucoup d'incertitudes et d'inconnues demeurent à ce stade et il faut donc compter sur le temps incompressible qui s'écoule entre les prises de positions scientifiques et leur déclinaison en actions et décisions politiques concrètes.

Certes, d'autres acteurs s'emparent de ces questions et tentent de pousser la réflexion et la prise de décisions concrètes pour la réelle intégration des enjeux biodiversité/CC/ODD. Ainsi, les travaux de l'IDDRI, bien qu'allant dans le bon sens, présentent à ce jour des recommandations très générales qui demandent à être affinées, tant pour une meilleure intégration dans les discussions politiques que pour la mise en place de mesures opérationnelles. Les recommandations de WWF sont elles aussi, pour le moment, centrées sur les processus politiques, et ne vont pas très loin dans la proposition de directives claires sur les moyens d'intégration des enjeux biodiversité/CC dans les CDN.

Dans le court à moyen terme, il conviendra de suivre attentivement les travaux conjoints de l'IPBES et du GIEC, initiés en 2020, ainsi que des Décisions politiques qui en découleront au niveau de la CDB et de la CCNUCC.

5 Sources bibliographiques

- ADEME. (2016, 10 24). *Sols et changement climatique*. Récupéré sur Sols et changement climatique: <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/chiffres-cles-observations/dossier/qualite-sols/sols-changement-climatique>
- Campbell, A., & al. (2009). *Review of the literature on the links between biodiversity and climate change: Impacts, adaptation and mitigation. Technical Series No.142*. Montreal: Secretariat of the Convention on Biological Diversity.
- CCNUCC. (2019a, Mars 19). Decisions adopted by the Conference of the Parties. CCNUCC.
- CCNUCC. (2019b, Mars 19). Decisions adopted by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement. CCNUCC.
- CDB. (2016). *Biodiversity and climate change : making use of the findings of the IPCC'S fifth assessment report*. Montréal: Secretariat de la CDB.
- CDB. (2018a). *Décision 14.36 – Second programme de travail de l'IPBES*.
- CDB. (2018b). *Décision 14.5 – Diversité biologique et changement climatique*. Récupéré sur <https://www.cbd.int/conferences/2018/cop-14/documents>
- CNULCD, C. C. (2017). Joint Statement by the Executive Secretaries of the Rio Conventions., (p. 1).
- Cohen-Shacham, E., Walters, G., Janzen, C., & Maginnis, S. (2016). *Nature-based Solutions to address global societal challenges*. IUCN, Gland. doi:<http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.CH.2016.13.en>
- Deprez, A., Vallejo, L., & Rankovic, A. (2019). *Towards a climate change ambition that (better) integrates biodiversity and land use*. Paris: IDDRI.
- FAO. (2018). *Guide de référence sur l'agriculture intelligente face au climat – Résumé de la deuxième édition*.
- Griscom, & al. (2017). Natural Climate Solution. *PNAS*, 114(44), 11645–11650. Récupéré sur www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1710465114
- Hoegh-Guldberg, O., & al. (2019). *L'océan comme solution au changement climatique : cinq opportunités d'action*. Washington, DC: WRI. Récupéré sur www.oceanpanel.org /climate

- IPBES. (2018). *The IPBES Assessment Report on Land Degradation and Restoration*. Récupéré sur https://ipbes.net/sites/default/files/2018_ldr_full_report_book_v4_pages.pdf
- IPBES. (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn, Germany: IPBES Secretariat.
- IPBES. (2019a). *Global Assessment of Biodiversity – Draft Ch5: Pathways towards a Sustainable Future*.
- IPBES. (2019b). *Global Assessment of Biodiversity – Draft Ch6: Options for Policy-Makers*.
- IPCC. (2014a). *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer (eds.)]*. Geneva: IPCC.
- IPCC. (2014b). *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. [Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L. White (eds.)]. Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA: Cambridge University Press.
- IPCC. (2019). Summary for Policymakers. Dans *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems* (p. 34).
- IRD. (2015). Glossaire. Dans IRD, *Changement Climatique: Quels défis pour le Sud?* Marseille: IRD Editions. doi:<https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.29462>
- IUCN. (2019). *Norme Mondiale des Solutions fondées sur la Nature*. Récupéré sur https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/2019/global_standard_for_nature-based_solutions_french_0.pdf
- IUCN French Committee. (2019). *Nature-based Solutions for climate change adaptation and disaster risk reduction*. Paris, France.
- Magnan, A., & al. (2018). *Le rôle potentiel de l'océan dans l'action climatique*. Paris: IDDRI.
- Nesshöver, C., Assmuth, T., Irvine, K. N., Rusch, G. M., A. Waylen, K., Delbaere, B., . . . E.W. M. (2017). The science, policy and practice of nature-based solutions: An interdisciplinary perspective. *Science of the Total Environment*.
- Pascual, U. (2017). Valuing nature's contributions to people: the IPBES approach. *Environmental Sustainability*(26), 7-16.
- Planton, S. (2013). Glossaire. Dans GIEC, *Changements climatiques 2013: Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge: Cambridge University Press. Récupéré sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/WGI_AR5_glossary_FR.pdf
- Presidencies of COP 22 and COP 23. (2017, November 16). Talanoa Dialogue : Approach. 4p.
- Smith, & al. (2014). Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU). Dans O. Edenhofer, & al. (Éds.), *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, (p. 179). Cambridge, UK: Cambridge Univ Press.
- ST-CBD. (2003). *Interlinkages between biological diversity and climate change. Advice on the integration of biodiversity considerations into the implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol*. Montreal: SCBD.
- ST-CBD. (2006). *Orientations visant à encourager les synergies entre les activités portant sur la diversité biologique, la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques. Cahier Technique No.25*. Montreal.
- ST-CBD. (2009). *Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change. Technical Series No. 41*. Montreal: Secretariat of the Convention on Biological Diversity.
- Veldam, & al. (2015). Tyranny of trees in grassy biomes. *Science*(347), 484–485.
- World Bank. (2009). *Convenient Solutions to an Inconvenient Truth : Ecosystem-based Approaches to Climate Change*. Washington, D.C.: World Bank.
- WWF. (2018). *NDC: A force for Nature ? Second edition*. United Kingdom: WWF-UK.



Votre contact :

Nicolas ROQUES

Directeur de la mission - Biotope

nroques@biotope.fr



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr